

**MINISTERE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**

CABINET

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

RAPPORT GENERAL

8^e RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE

BOBO-DIOULASSO, LE 20 OCTOBRE 2008

Novembre 2008

Introduction

Le 20 octobre 2008, s'est tenue dans la salle du Ciné Sanyon de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la 8^e édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé sous le thème « Décentralisation et secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ? ».

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de Région, des autorités politiques, coutumières, religieuses, administratives de la région des Hauts-Bassins, des représentants des partenaires techniques et financiers, de nombreux opérateurs économiques et des représentants de la Société Civile.

Les travaux se sont déroulés en plénière et ont connu des échanges enrichissants.

Le présent rapport général fait le résumé des différentes interventions et se structure comme suit :

- Résumé des différents discours prononcés ;
- Conclusions du rapport du Comité Technique Paritaire ;
- Synthèse des différentes préoccupations du secteur privé ;
- Réponses apportées par le Gouvernement.

I- Résumé des différents discours prononcés à l'ouverture

Dans son mot d'accueil, Monsieur Lanciné DIAWARA représentant le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), a souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à l'importante délégation qui l'accompagne. Il a évoqué le contexte de crise financière qui inquiète le secteur privé et souhaité que des dispositions soient prises pour pallier d'éventuelles répercussions sur l'économie nationale. S'agissant de la rencontre, il s'est réjoui des résultats atteints, mais a toutefois indiqué que des préoccupations restent sans réponses. Il a conclu en souhaitant plein succès aux travaux.

Succédant au Président de la CCI-BF, le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins a souligné tout l'intérêt que les populations de la Région des Hauts-Bassins accordent au thème de la rencontre de cette année.

Il a exprimé, au nom de l'ensemble des gouverneurs, ses remerciements à son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour avoir autorisé leur participation à cette rencontre.

Il a par ailleurs noté que les gouverneurs sont interpellés par le thème pour deux raisons essentielles :

- l'exercice de la tutelle rapprochée ;
- la mise en œuvre des politiques au niveau local.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, a dans son discours d'ouverture, exprimé ses vifs remerciements et sa sincère reconnaissance à tous les acteurs qui œuvrent pour un dialogue franc et fructueux entre secteurs public et privé.

Il a fait une mention spéciale aux autorités administratives et politiques de la région pour la qualité de l'accueil et la parfaite organisation de la présente rencontre.

Il s'est réjoui du progrès enregistré dans le classement général du Burkina Faso en matière d'amélioration du climat des affaires et a félicité tous les acteurs dont les contributions diverses ont conditionné ces avancées.

Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à poursuivre ses efforts d'assainissement du cadre des affaires et relevé la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié d'évaluation, qui mette en balance la contribution des deux parties Etat/Secteur Privé, en vue de justifier les

mesures et les efforts consentis par le gouvernement en termes d'amélioration du climat des affaires.

Abordant le thème de la 8^{ème} rencontre qui est « Décentralisation et développement du secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique? », Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a apprécié sa justesse et sa pertinence, la consolidation de la décentralisation étant un enjeu majeur du programme politique du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE : "Le Progrès continu pour une société d'espérance". Cette thématique pose dans toute sa complexité la problématique de la viabilisation des régions et des communes en particulier et interpelle l'Etat et ses démembrements ainsi que le secteur privé.

II- Résumé du rapport du Comité Technique Paritaire (CTP)

Après le discours d'ouverture, le Président du Comité Technique Paritaire (CTP) a fait une série de trois présentations sur :

- le rapport de suivi des recommandations issues de la précédente rencontre ;
- les conclusions des rencontres sectorielles préparatoires de la présente rencontre ;
- le plan d'actions et le contrat d'objectifs issus des rencontres sectorielles.

A la suite de l'intervention du président du CTP, des explications sur la mise en œuvre tardive de certaines recommandations issues de la 7^e rencontre Gouvernement/Secteur Privé ont été fournies sur interpellation de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

1- Rapport de suivi des recommandations issues de la 7^e édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé

Pour ce qui concerne le rapport du comité, le Président a fait le point sur les grandes réalisations du Gouvernement, les difficultés rencontrées et les recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions.

Au titre des insuffisances, le comité a relevé pour l'essentiel, le manque de disponibilité de certains de ses membres et l'insuffisance de moyens adéquats de travail pour le secrétariat.

Au regard des difficultés constatées, le comité a fait les propositions suivantes pour un meilleur suivi et une bonne exécution des recommandations :

- la désignation d'un représentant au Premier Ministère chargé du suivi des recommandations issues des rencontres Gouvernement/Secteur Privé ;
- l'extension du nombre des membres du CTP de 12 à 18 en vue d'assurer une meilleure représentativité des structures administratives et du secteur privé ;
- la centralisation au niveau des membres du CTP de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur Privé par les structures qu'ils représentent ;
- la diffusion de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et leur stricte application ;
- la dotation du secrétariat des moyens adéquats de travail.

2- Conclusions des rencontres sectorielles

S'agissant des rencontres sectorielles tenues du 15 au 28 juillet 2008, le Président du CTP a indiqué que sur les trois cent dix neuf (319) préoccupations exprimées, deux cent soixante seize (276) ont trouvé des réponses fermes de la part du Gouvernement. Les quarante et trois (43) autres préoccupations, au regard de leur caractère complexe ou transversal seront traitées à la rencontre Gouvernement/Secteur Privé, édition 2008.

3- Plan d'actions et contrat d'objectifs

Quant au plan d'actions et le contrat d'objectifs, le Président a indiqué que ces documents ont été élaborés sur la base des conclusions des rencontres sectorielles et serviront de tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées et des engagements pris par le Gouvernement. Il a toutefois regretté la non finalisation du contrat d'objectif.

4- Explications de la mise en œuvre tardive de certaines recommandations de la rencontre annuelle de 2007

Avant les échanges avec le secteur privé, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a demandé aux membres du Gouvernement d'expliquer les raisons de la mise en œuvre tardive de certaines recommandations issues de la précédente édition.

Pour la mise en œuvre de la mesure de renouvellement du parc de taxis, le Gouvernement a rappelé que cette mesure n'a pu être mise en œuvre du fait des taximen qui souhaitent qu'elle porte sur des véhicules de cinq (05) ans d'âge. Ce qui justifie la préparation en cours d'un projet de loi modificative à introduire en Conseil des Ministres.

Pour le capital minimum des sociétés, une révision ne peut se faire que dans le cadre de l'OHADA dont le Burkina Faso est membre.

S'agissant de l'autorisation d'exercer la profession de commerçant par les étrangers, le Gouvernement a indiqué que sa suppression est prise en compte dans la relecture globale des textes régissant le commerce au Burkina Faso.

III- Synthèse des préoccupations du Secteur Privé

1- Préoccupations soulevées lors de la grande rencontre

Des échanges fructueux menés par la suite, il ressort les préoccupations et recommandations suivantes :

En matière d'amélioration du climat des affaires

Le secteur privé a recommandé :

- le maintien du cap sur le suivi de l'application des mesures déjà adoptées ;
- l'approfondissement des réformes avec un accent particulier sur le commerce transfrontalier, l'accès au financement ;
- l'ouverture de négociations avec Air France pour garantir le taux de commission servi aux agences de voyage ;
- la création des tribunaux de commerce ;

- l'ouverture de concertations avec l'OHADA pour alléger certaines dispositions qui obèrent notre compétitivité internationale ;
- la promotion des projets de partenariat public-privé dans les secteurs stratégiques, à travers la mise en place d'un dispositif institutionnel et réglementaire approprié ;
- la révision du Code des investissements pour inclure davantage les clauses préférentielles locales pour stimuler l'implantation d'unités économiques à travers l'ensemble du territoire ;
- la création d'une forme juridique "Société Civile Professionnelle de Santé".

En matière de déconcentration des services

Le secteur privé a relevé :

- le manque d'autonomie des structures déconcentrées de l'État ;
- la faiblesse des moyens des entreprises locales et le faible déploiement des structures d'appui aux PME /PMI.

En conséquence, il a suggéré :

- une plus grande délégation de pouvoir décisionnel et d'autonomie financière aux structures déconcentrées ;
- le soutien de l'État au plan de déconcentration de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Maison de l'Entreprise.

En matière d'accès au financement des PME/PMI

Le secteur privé a noté la persistance des difficultés d'accès aux crédits formels pour les entreprises, toute chose qui constitue une contrainte majeure à leur développement. Ces difficultés sont :

- le poids de la TVA qui renchérit le coût du crédit ;
- la préférence des banques et établissements financiers pour les crédits courts orientés vers le commerce ;
- la non disponibilité des garanties demandées ;
- le niveau élevé des taux d'intérêts pratiqués ;
- la rigidité des conditions imposées par la commission bancaire de l'UMOA ;

- la méconnaissance des dispositifs du financement des PME/PMI ;
- le non respect par les banques de la signature des pouvoirs publics face aux besoins de financement des entreprises pour l'exécution des marchés publics.

Pour pallier ces difficultés, le secteur privé recommande une plus grande implication de l'État par :

- l'amélioration du cadre réglementaire par des mesures fiscales incitatives en matière de crédit ;
- la multiplication des campagnes d'information sur les dispositifs de financement des PME/PMI en mettant notamment l'accent sur l'existence de lignes de crédits qui sont octroyées à l'Etat et placées auprès des banques.
- le renforcement du dispositif actuel de financement public ;
- la création d'un fonds de garantie pour les PME et les femmes et d'un fonds d'appui dédié aux commerçants de céréales.

En matière de fiscalité

Le secteur privé a noté :

- les difficultés de trésorerie liées au prélèvement de l'acompte BIC et à la gestion des chèques roses ;
- la caution pour redressement fiscal ;
- l'environnement fiscal défavorable en matière de crédit ;
- l'insuffisance de communication autour de la TVA ;
- l'interprétation multiple de la TVA déductible sur les pick-up ;
- la rigidité de l'administration fiscale par rapport à la procédure d'enregistrement des contrats de bail.

Le secteur privé propose de ce fait :

- la suppression des chèques roses ;
- la révision de l'article 520 du Code des Impôts relatif à la caution en matière de redressement fiscal ;

- la révision des modes d'application et de paiement de la TVA dans certains secteurs spécifiques (transport, secteur du gardiennage) ;
- l'exonération temporaire des droits de douane hormis la TVA pour faciliter l'importation des équipements informatiques et de télécommunication ;
- l'exonération des droits de douanes sur l'importation du poisson frais en provenance des pays de l'UEMOA ;
- l'exonération de la TVA sur les réactifs d'analyses de laboratoire.

En matière de lutte contre la fraude

Le secteur privé a exprimé ses inquiétudes sur :

- la persistance de la fraude dans les secteurs industriel, pharmaceutique et vétérinaire ;
- la prolifération des médicaments de rue ;
- l'insécurité sur les routes ;
- l'abattage clandestin des animaux ;
- la tracasserie douanière à l'intérieur du pays.

Il recommande :

- la poursuite des actions de prévention à travers la sensibilisation ;
- l'application stricte des textes portant sur la répression de la fraude ;
- la prise de mesures énergiques contre les abattages clandestins afin de favoriser le fonctionnement pérenne des abattoirs frigorifiques surtout celui de Ouagadougou ;
- le renforcement de la sécurité pour faciliter les échanges commerciaux.

En matière de marchés publics

Les préoccupations du secteur privé sont relatives :

- aux procédures d'obtention, d'exécution et de gestion des marchés ;
- aux modalités de paiement des factures ;
- à la faible implication des professionnels du bâtiment dans les marchés relatifs aux infrastructures ;
- la courte durée des contrats entre les sociétés de gardiennage et l'administration.

Pour y faire face, le secteur privé suggère la révision des critères d'attribution des marchés et la prise en compte des experts en bâtiment et des commerçants de céréales dans la chaîne des prestataires de services et fournisseurs de l'État.

En matière de commerce et d'industrie

Le secteur privé a noté une faible valorisation des produits exportés et une insuffisance dans l'organisation des secteurs karité, bétail, viande et pêche.

Pour ce faire, il a sollicité notamment un appui de la part de l'État pour moderniser les abattoirs, mieux organiser les secteurs concernés et institutionnaliser les journées agroalimentaires.

Il a par ailleurs suggéré la valorisation des investissements déjà réalisés par les acteurs de la filière fruits et légumes.

Abordant la question de la crise financière internationale, le secteur privé suggère la mise en place d'un système de veille et de prospective pour conjurer les éventuelles répercussions de cette crise sur l'économie nationale.

2- Préoccupations soulevées lors des rencontres sectorielles

Au titre des secteurs sociaux

- Créer une forme juridique « société civile professionnelle de médecins » et lui conférer un régime fiscal adapté ;
- Allouer des subventions aux ordres de santé, à l'image de ce qui est fait pour d'autres structures ;
- Soutenir l'Ordre des Pharmaciens par l'octroi de siège ;

- Soutenir la formation continue des professionnels de la santé par un mécanisme à discuter avec les acteurs ;
- Lutter contre les médicaments de la rue en adoptant une stratégie nationale (impliquant tous les services compétents de l'Etat) contre ce fléau avec des plans d'actions adéquats ;
- Adopter et appliquer les textes sur la pharmacie hospitalière ;
- Mettre en place une inspection de santé avec des inspecteurs assermentés dotés des moyens opérationnels ;
- Supprimer la TVA et les droits de douane sur les réactifs afin de faire baisser les coûts des analyses ;
- Créer un fonds de garantie pour les investissements des sociétés et établissements de santé.

En matière d'Artisanat, de tourisme et d'hôtellerie

- Mettre en place des registres autres que le RCCM et en attendant, ne pas conditionner l'obtention du n° IFU à celle du RCCM, tous les secteurs d'activités n'étant pas normalement astreints au RCCM. Le dispositif des CEFORE doit prendre en compte ces nouveaux registres ;
- Revoir la liste des documents à fournir pour l'obtention de prêts et la soumission aux commandes publiques, en y ajoutant des registres autres que le n°RCCM ;
- Réduire le coût des procédures des produits de l'artisanat à l'exportation ; Les frais à payer au niveau des différentes administrations sont élevés et dépassent parfois la valeur des marchandises à exporter ;
- Réduire le taux de 2% et l'appliquer sur la valeur locative des équipements de tournage.

En matière de banques et assurances

- Supprimer la TVA sur le taux d'intérêt des crédits et sur les emprunts visant à la promotion du secteur privé ;
- Mettre en place un fonds d'investissement dédié aux PME/PMI ;
- Permettre la déduction, à titre de charges, des primes d'assurance maladie que le secteur privé contracte pour son personnel ;
- Prendre des décrets d'application en matière d'assurance construction pour les immeubles ;
- Créer un fonds national de soutien aux domaines stratégiques d'expertise nationale.

En matière de commerce

- Alléger les formalités COTECNA surtout pour les denrées sensibles et les médicaments. Se limiter à un contrôle documentaire et non physique car des dispositions sont déjà prises au niveau du Laboratoire National de Santé Publique (Ministère de la Santé) ;
- Exonérer de TVA les emballages pour l'exportation des produits et légumes, à l'image de ce qui est appliqué dans les autres pays concurrents.

En matière de sécurité

Adapter le système de passation des marchés à la spécificité du secteur des sociétés de gardiennage.

En matière de transport

- Instituer l'obligation de prévoir des espaces pour les plateformes logistiques lors des lotissements ;
- Prendre des mesures pour résoudre définitivement les difficultés d'hypothèque des investissements privés dans les espaces aéroportuaires que connaissent certains opérateurs économiques.

En matière d'agriculture, d'environnement et de ressources animales

- Appliquer une fiscalité spécifique aux concessionnaires de chasse ;
- Exonérer de la taxe sur la valeur ajoutée les intrants agricoles et forestiers ;
- Lutter contre la fraude des médicaments vétérinaires ;
- Déclasser les positions tarifaires de certains médicaments vétérinaires.

En matière des postes et technologies de l'information et de la communication et de la presse écrite et audiovisuelle

- Mettre en place une politique efficace de lutte contre la fracture numérique. A ce titre, des mesures fiscales doivent être prises pour l'acquisition des ordinateurs (baisse des taxes et droits de douanes, voire exonérations temporaires sur les ordinateurs) ;
- Rendre véritablement indépendante l'ARTEL afin qu'elle puisse lutter efficacement contre les pratiques anticoncurrentielles,

notamment les « call-back » et les appels sur Internet destinés au public ;

- Prévoir, au sein de l'ARTEL, une Direction Générale chargée de la gestion quotidienne du secteur ;
- Relire le code de l'information pour dépénaliser le délit de presse ;
- N'autoriser que les professionnels qualifiés à participer aux appels d'offres de produits informatiques ;
- Réduire le coût élevé de l'énergie pour les opérateurs de téléphonie mobile.

Les Préoccupations transversales

- Prendre des dispositions spécifiques pour faciliter l'accès des PME au financement ;
- Revoir le système de paiement de la TVA avant encaissement ;
- Remboursement du crédit des acomptes et prélèvements à la source. Prendre des mesures en raison des difficultés de trésorerie que cela engendre pour certaines entreprises ;
- Revoir le barème d'imposition à l'IUTS en le simplifiant et en réduisant le taux et les tranches ;
- Appliquer une clause de préférence locale pour certains marchés publics. Prendre des textes en la matière ;
- Veiller à une autonomie des structures déconcentrées de l'Etat afin de leur permettre de mettre en place un plan de développement du secteur privé local efficace et efficient ;
- Revoir le mode de prise en charge de la TVA par voie de chèque rose en utilisant la formule du visa ;
- Mettre en place un dispositif de promotion des projets de partenariat public/privé ;
- Poursuivre les réformes en matière d'amélioration du climat des affaires ;
- Encourager la déconcentration des services d'appui au secteur privé (MEBF, CCI-BF, CEFORE, CEFAC, etc.) au niveau régional.

IV- Réponses du Gouvernement

En réponse aux préoccupations du Secteur Privé, des indications ont été données par le Gouvernement et se résument comme suit :

Dans le domaine des postes, des technologies de l'information et de la communication

Le Gouvernement a indiqué que la mesure d'exonération de taxes à l'importation des ordinateurs pour l'année 2009 concernera uniquement les Centres de Formation et les Etablissements des Enseignements Secondaires et Supérieurs.

Des mesures adéquates seront prises pour que les bénéficiaires de cette exonération n'aillent qu'aux destinataires initiaux.

Par ailleurs, le Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et le Ministère de l'Economie et des Finances se concerteront pour le rétablissement de l'agrément pour la participation aux marchés publics de fourniture d'équipements informatiques.

Dans le domaine des ressources animales

La filière bétail en général, l'activité d'abattage en particulier, connaît des problèmes d'organisation. A cet effet, des réflexions ont été engagées pour trouver une solution durable au problème de l'abattage clandestin.

Dans le domaine du commerce et de l'industrie

En ce qui concerne la prise de dispositions spécifiques en faveur des entreprises décentralisées, le Gouvernement a indiqué que le Code des Investissements en vigueur a prévu des avantages pour ces entreprises.

Pour ce qui est de la réorganisation du secteur de l'industrie des cycles, le Gouvernement a indiqué que les unités de ce secteur ont fait l'objet de récents contrôles et que des dispositions seront prises pour le respect des textes par les acteurs du secteur.

Dans le domaine de la justice

Pour le renforcement des capacités des magistrats, le Gouvernement a indiqué qu'il est prévu la création de tribunaux de commerce et que les recrutements futurs tiendront compte de leur formation de base, notamment en comptabilité et en finance.

Dans le domaine de l'administration territoriale et de la décentralisation

Le Gouvernement a indiqué qu'il est en train de mettre en œuvre un plan de déconcentration des services techniques et que le transfert des compétences et des ressources sera concrétisé en ce dernier trimestre 2008 par la prise de textes.

Dans le domaine des transports

Sur les plates formes logistiques, la question trouve sa réponse dans la mise en œuvre des schémas d'aménagement du territoire d'une part, dans le référentiel que constitue la loi d'orientation des transports d'autre part.

Sur l'ouverture des négociations avec Air France, il a été relevé qu'il s'agit d'une décision de l'IATTA portant changement du mécanisme de fixation des commissions pour compter de janvier 2009. Toutefois, une étude est en cours afin de disposer de données plus détaillées pour entamer une concertation avec Air France.

Par rapport à l'hypothèque sur les investissements privés dans les espaces aéroportuaires, le Gouvernement a indiqué que l'autoriser reviendrait à prendre un risque réel d'aliénation du domaine public.

Il peut donc être formulé deux propositions à examiner :

- la réduction des superficies pour atténuer les redevances ;
- l'examen de formules de compensations financières entre l'Etat et les intervenants.

Dans le domaine de la communication

Par rapport à la question sur la publicité, le Gouvernement a fait savoir qu'une relecture du Code est en cours.

Dans le domaine de l'environnement

Le Gouvernement partage la pertinence de la question relative à la fiscalité spécifique aux activités des concessionnaires. Une réflexion est en cours.

Dans le domaine de la santé

Le Gouvernement a indiqué que la lutte contre les médicaments de la rue reste une préoccupation majeure qui pourrait être renforcée grâce à la création du "fonds d'appui à la lutte contre la fraude".

Pour ce qui est de la pharmacie hospitalière, sa mise en œuvre est en cours (les textes d'application ayant été adoptés depuis le 9 avril 2008).

Quant à la société civile professionnelle sollicitée, elle existe déjà dans le régime fiscal burkinabè.

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme

En ce qui concerne l'implication des géomètres et urbanistes dans la conception, le Gouvernement a déjà entamé les concertations avec les acteurs et professionnels.

Quant à la mise en place d'un référentiel et d'un observatoire des prix dans les marchés publics, les réflexions sont en cours. Le Gouvernement a invité les entreprises à avoir leur propre référentiel de prix.

Dans le domaine des infrastructures

En ce qui concerne les critères de qualification pour l'obtention des marchés, le Gouvernement a rappelé que ces critères sont indispensables non seulement pour l'attribution des marchés mais aussi pour l'exécution des contrats.

Par ailleurs, le Gouvernement a souligné qu'une réflexion est en cours pour mettre en place une agence qui va s'occuper spécifiquement des petits travaux.

Dans le domaine de l'économie et des finances

En réponse, le Gouvernement a dit avoir noté la nécessité de renforcer la communication et la sensibilisation pour que le secteur privé soit suffisamment informé du contenu des textes existants ou des nouvelles dispositions adoptées afin de s'en approprier.

Sur le fond des questions exposées, il a indiqué que sur le plan fiscal, une stratégie globale de réforme de la fiscalité a été adoptée et vise à moderniser et simplifier notre système fiscal en vue de créer un

environnement qui concilie l'épanouissement du monde des affaires et les contraintes de l'Etat en termes de mobilisation des ressources.

Pour ce qui est de l'article 520 du code des impôts, la révision proposée ramène le taux de la caution de 100% à 25% des impositions litigieuses.

Au titre de l'accompagnement fiscal pour l'accès au financement des petites et moyennes entreprises, des mesures favorables ont été prévues pour le secteur du crédit-bail.

Afin de doter les occupants d'immeubles en copropriété de titre immobilier, le Gouvernement s'est engagé à introduire dans la loi de finances 2009, un texte en la matière. Cette option va contribuer à promouvoir les investissements privés dans le secteur.

Au niveau de la fraude, le Gouvernement a pris l'engagement de poursuivre les opérations de contrôle mixte douane-impôt par l'érection de la structure de contrôle actuelle en une structure permanente et l'exploitation du logiciel de gestion et de recoupement des informations fiscales.

Pour ce qui est de la longueur des délais de paiement de la dépense publique, il est ressorti qu'ils sont plus liés à la qualité des pièces produites qu'à la trésorerie de l'Etat.

Quant à l'accès aux financements des PME/PMI, le Gouvernement a souligné l'existence d'une Société Financière de Garantie Interbancaire qui a commencé ses activités cette année.

En ce qui concerne la radiation d'hypothèque, le Gouvernement a invité les techniciens à la réflexion afin que la question connaisse un début de solution à la prochaine rencontre annuelle.

S'agissant des préférences au niveau des marchés publics sollicitées par le secteur privé, le Gouvernement a convié les opérateurs à s'approprier la nouvelle réglementation des marchés publics adoptée en 2007 qui a introduit des préférences aussi bien nationale que régionale.

Enfin, en ce qui concerne les poissons frais d'origine communautaire, le Gouvernement a rappelé que celui-ci accompagné d'une déclaration d'exportation ne supporte aucune fiscalité de porte à l'importation au Burkina Faso. Par contre, le poisson frais réfrigéré ou congelé est exempté du paiement de la TVA à l'importation quelle que soit son origine.

Dans le domaine de l'agriculture et des ressources halieutiques

En ce qui concerne la question relative à la filière pêche, le Gouvernement a rappelé que des concertations sont en cours entre le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et celui de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques en vue de lever les difficultés mentionnées par les acteurs de ladite filière.

Quant aux problèmes liés à la filière karité, le Gouvernement a relevé qu'ils sont d'ordre organisationnel. Tout en invitant les acteurs à plus de professionnalisme, il a marqué son engagement à appuyer la réorganisation de la filière à l'instar des filières riz et coton.

En ce qui concerne la promotion de l'industrie agroalimentaire, le Gouvernement a précisé qu'il travaille déjà dans ce sens et qu'un projet de création d'une unité de transformation de tomates et de mangues d'un coût de 7 milliards verra bientôt le jour. Il a également invité les acteurs de la filière à plus de professionnalisme.

Mots de remerciement du Président de la CCI/BF

Dans son mot de clôture, le représentant du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a exprimé sa satisfaction pour la qualité des échanges et réaffirmé l'engagement de la communauté des affaires à œuvrer à côté du gouvernement pour relever les défis de développement.

Conclusion

La 8^e édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé a pris fin sur une note de satisfaction aussi bien du secteur public que du secteur privé, après la lecture du rapport de synthèse par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat.

Avant de suspendre la séance, le Premier Ministre a donné quelques indications sur les modalités de mise en place du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) dont la première session est souhaitée au cours du premier trimestre 2009.

Il a par ailleurs expliqué que la création et le fonctionnement de l'Autorité Supérieure du Contrôle de l'État traduit la volonté du Gouvernement de rationaliser le dispositif de contrôle de l'État pour une meilleure moralisation de la vie publique.

En outre, l'accès des femmes au crédit est une préoccupation essentielle du Gouvernement qui ne ménagera aucun effort pour en améliorer les conditions.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a clos la rencontre en envisageant la tenue en 2009 d'une concertation tripartite Gouvernement/Collectivités Locales/Secteur Privé en vue d'impulser un développement harmonieux du secteur privé local et d'encourager le partenariat public-privé.



ANNEXES

Annexe I

Mot de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

Annexe II

Discours du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins

Annexe III

Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Annexe IV

Rapport du Comité Technique Paritaire

Annexe V

Synthèse des rencontres sectorielles

Annexe VI

Synthèse du plan d'actions et du contrat d'objectifs

Annexe VII

Mots de remerciements et Discours de clôture du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

Annexe VIII

Discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Annexe IX

Rapport de synthèse de la rencontre



**Chambre de Commerce et d'Industrie
du Burkina Faso (CCI-BF)**

8^e Edition de la Rencontre Gouvernement / Secteur Privé

Discours de bienvenue du Président de la CCI-BF

Bobo-Dioulasso, le 20 octobre 2008

Excellence Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement;

Monsieur le Gouverneur de la région des Hauts Bassins ;

Monsieur le Haut Commissaire du Houet ;

Monsieur le Maire de la ville de Bobo-Dioulasso;

Monsieur le Président de la Section territoriale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobo-Dioulasso;

Autorités Coutumières et Religieuses;

Mesdames Messieurs les Chefs d'Entreprises ;

Honorable invités ;

Mesdames Messieurs ;

J'ai l'insigne honneur de prendre la parole au nom du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, El Hadj Oumarou KANAZOE, et en celui de l'ensemble des opérateurs économiques pour vous souhaiter Excellence Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à la distinguée délégation qui vous accompagne, la bienvenue dans à Bobo-Dioulasso pour la 8^{ème} édition de notre traditionnelle rencontre Gouvernement / Secteur Privé.

Cette rencontre intervient dans un contexte économique international marqué par la crise alimentaire en début d'année et, plus récemment, la crise financière mondiale qui inquiète à juste titre tous les acteurs économiques de notre pays.

Notre inquiétude est d'autant plus accrue que le risque de récession des économies des pays industrialisés, causé par cette crise financière, pourrait se traduire par une réduction du crédit à l'économie de façon

générale, et en particulier à la consommation. Ce qui entraînerait un ralentissement de la demande mondiale. Si rien n'est fait, il est à craindre que nos pays pourvoyeurs de matières premières subissent le double effet de la baisse des cours des matières premières et de l'activité économique.

Aussi, Excellence Monsieur le Premier Ministre, nous ne doutons pas un seul instant que vous ferrez recours à votre sens élevé d'anticipation et à votre connaissance du système financier sous régional et international pour envisager des solutions adéquates permettant au Burkina Faso et à notre Union économique et monétaire de faire face aux chocs exogènes découlant de la crise financière mondiale.

Excellence Monsieur Le Premier Ministre,

Pour en venir aux préoccupations de l'heure, je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte et ce, au nom de la communauté des affaires burkinabé, pour vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations pour votre gestion moderne et rigoureuse de notre économie ; gestion qui a permis à notre pays de se hisser au rang des dix (10) premiers pays réformateurs du monde, au titre du programme « Doing Business », de la Banque Mondiale, dont les principaux indicateurs sont entre autres :

1. La création d'entreprises ;
2. L'octroi de licences de construction ;
3. La protection des investissements ;
4. Le paiement des taxes et impôts ;
5. L'exécution des contrats ;

Permettez moi aussi de vous traduire toute la satisfaction des milieux d'affaires pour l'attention particulière et la grande disponibilité dont vous faites montre à son égard depuis votre accession aux hautes fonctions de Premier Ministre.

En effet, lors des douloureuses manifestations liées au phénomène de la vie chère, il vous a plu d'organiser des rencontres conduites par vos plus proches collaborateurs qui par moment, n'ont pas hésité à aller sur le terrain pour se rendre compte de nos difficultés. Nous avons apprécié votre promptitude à engager des négociations avec l'ensemble des acteurs pour résorber la crise.

Toute cette sollicitude nous confirme une fois de plus, votre engagement à trouver des réponses concrètes et appropriées à nos préoccupations et à contribuer par la même occasion au renforcement du secteur privé national, locomotive de la croissance économique et du développement de notre pays.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Je m'en voudrais de passer sous silence la nouvelle vision insufflée à notre cadre de concertation qui a consisté en l'organisation des rencontres sectorielles. Ces rencontres, présidées par vos plus proches collaborateurs, ont permis de recenser et d'évoquer les problèmes des opérateurs économiques à la base.

Nous nous félicitons de cette nouvelle approche plus pragmatique, qui consiste à résoudre les difficultés au niveau sectoriel avec les premiers responsables des départements ministériels. Les préoccupations n'ayant pas trouvé de réponses feront l'objet de nos échanges de ce matin.

Comme à l'accoutumée, cette importante rencontre constitue un cadre de dialogue et d'échanges entre l'administration publique et les milieux d'affaires autour d'une thématique qui regroupe l'ensemble de nos préoccupations du moment. Aussi, souhaitons-nous que le thème de la présente édition : « **Décentralisation et développement du secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ?** », fasse l'objet de discussions fructueuses assorties de résolutions appropriées et efficaces.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Malgré les remarquables efforts consentis par votre gouvernement à travers une politique volontariste d'assainissement du climat des affaires ces dernières années, le secteur privé fait face à des contraintes objectives qui tendent à ralentir son essor.

Au nombre de ces contraintes, je citerai le coût des facteurs de production, le poids de la fiscalité, la fraude et plus récemment le phénomène de la vie chère.

Aussi, est-il impérieux que des mesures vigoureuses soient prises en vue de les résorber et d'encourager l'investissement privé, principal gage d'une croissance économique durable et d'une réduction substantielle de la pauvreté dans notre pays.

En conséquence, **Excellence Monsieur le Premier Ministre**, qu'il me soit permis de saluer la tenue de la présente rencontre qui traduit notre volonté commune de conjuguer nos efforts et d'œuvrer à trouver des solutions adéquates et pérennes en vue de faire face, ensemble, aux maux qui minent l'environnement global des affaires au Burkina Faso. Le thème de cette 8^{ème} édition est aussi pertinent que d'actualité car il met au cœur de nos préoccupations la dynamique de la communalisation intégrale dans le développement économique de notre pays.

A ce titre, il vous plaira de vous souvenir de quelques actions en cours d'exécution prises par votre gouvernement au profit du secteur privé lors de notre précédente rencontre et qui portent sur:

1. La création d'une société de capital risque;
2. La relecture des textes fondamentaux relatifs au commerce ;
3. L'étude sur la diversification des produits d'exportation qui permettra de mieux dynamiser les échanges commerciaux au niveau international;
4. Le groupement en un même lieu, de toutes les agences impliquées dans le commerce transfrontalier;
5. L'acceptation du manifeste en avance ;
6. L'instauration d'un guichet unique pour la soumission des documents douaniers dans le souci de simplifier la procédure ;
7. La promotion du développement du secteur des services de l'emballage.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

Le secteur privé se félicite des importantes mesures engagées par le gouvernement en vue d'assainir davantage le climat des affaires ; au nombre de celles-ci je citerai :

1. La création des Centre de Formalités des Actes de Construire (CEFAC) ;
2. La mise en œuvre des Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
3. La poursuite des actions d'implantation des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) ;
4. Les avancées significatives notées dans la loi des Finances 2008 ;
5. La création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
6. La révision du Code du travail
7. La mise en place du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) des industries.

Cependant, il est à noter que certaines mesures préconisées lors de la précédente édition de notre rencontre n'ont pas connu une réalisation effective, il s'agit notamment de :

1. L'application de la mesure d'abattement de l'acompte sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) de 2 à 1 % ;
2. L'exonération du revenu immobilier des retraités ;
3. La révision du dispositif de délivrance de l'autorisation d'exercer pour les étrangers ;
4. La révision du capital social minimum requis pour la création d'une entreprise ;
5. L'opération spéciale de renouvellement du parc des taxis.
6. La révision du dispositif de remboursement du crédit des acomptes et des prélèvements à la source ;
7. La révision du dispositif de chèque rose qui est difficile à obtenir lorsqu'on travaille avec une société exonérée ;

8. La relecture du code des investissements afin de rendre les procédures plus souples

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

La communauté des affaires du Burkina Faso saisit l'opportunité de la présente rencontre, pour vous réitérer toute sa gratitude, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Gouvernement pour votre permanente écoute et votre disponibilité totale en ce qui concerne le développement de notre pays en général et du secteur privé en particulier.

Soyez assuré de notre ferme engagement à œuvrer aux côtés du Gouvernement pour la mise en œuvre et le parachèvement des actions de création de richesses et de lutte contre la pauvreté.

A ce titre, j'ai le plaisir de porter à votre haute attention que la Chambre de Commerce et d'Industrie pour sa part, s'inscrit résolument dans la poursuite et le renforcement des actions déjà entreprises à savoir :

1. La réalisation d'infrastructures de facilitation du commerce ;
2. La mise en œuvre de son Plan de Mandature 2007-2012 qui vous sera présenté très bientôt;
3. L'accompagnement des entreprises et le renforcement de leurs capacités.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurai terminer mon propos sans faire une mention spéciale à la CNSS et à la SONABEL qui, en si peu de temps on su aménager cette salle qui abrite notre rencontre. Je n'oublie pas les sponsors qui, par leur appui financier et multiforme, ont bien voulu nous accompagner dans l'organisation et la réalisation de la présente manifestation. J'ai nommé :

L'ONATEL S.A

CORIS'BANK,

BRAKINA

Je vous saurai gré Mesdames messieurs de bien vouloir leur faire un « BAN » appuyé.

MERCI.

Enfin, permettez-moi, **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Honorables invités**, de saisir l'opportunité de cette tribune pour adresser nos sincères remerciements aux partenaires techniques et financiers, en l'occurrence la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale à travers le Programme « Doing Business Better in Burkina Faso » pour leurs contributions significatives dans la mise en œuvre des différents programmes de développement destinés à améliorer le climat des affaires dans notre pays.

Je fonde l'espoir que des résultats du présent forum, sortiront des recommandations et actions fortes et pérennes qui nous permettront de rendre notre économie plus dynamique et plus prospère.

Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie.

RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE

**DISCOURS DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR
DE LA REGION DES HAUTS-BASSINS**

BOBO-DIOULASSO, 20 et 21 OCTOBRE 2008

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Pour la deuxième fois et en l'intervalle d'une semaine, il vous a plus d'inscrire dans votre agenda très chargé un séjour de travail à Bobo-Dioulasso, chef lieu de la région des Hauts-Bassins.

Aussi, avec l'insigne honneur que vous me faite en m'accordant la parole, il me plait et ce, aux noms :

- des corps constitués de la région tous titres, grades et protocoles respectés ;
- des vaillantes populations de la ville de Sya, de m'incliner pour vous exprimer nos sentiments de profonde gratitude et par la même occasion, souhaiter la bienvenue ;
- à vous, Excellence, Monsieur le Premier Ministre ;
- aux présidents d'Institutions ;
- aux distingués membres du gouvernement,
- à Mesdames et messieurs les gouverneurs de région, les membres de Cabinet de votre Excellence, ainsi qu'aux illustres personnalités, faisant partie du « Corpus Etat » à cette rencontre avec le secteur privé ;
- au Président de la chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ainsi qu'à l'ensemble des vaillants opérateurs économiques venus des quatre coins du Burkina.
- Bienvenue à toutes et à tous dans la belle cité de Sya !

La régions des Hauts-Bassins et particulièrement la ville de Sya se sentent honorées et reconnaissantes à Son excellence, Monsieur le Premier Ministre et au Gouvernement pour ce choix, pour cette confiance renouvelée, d'organiser dans la cité de Sya et pour la 8^e fois consécutive la rencontre annuelle Etat/Secteur Privé.

Ces rencontres annuelles, cadres inédits d'échanges qui réunissent Gouvernement et Opérateurs économiques privés au tour de leurs différentes préoccupations ont déjà permis aux deux parties d'enregistrer des avancées significatives dans l'aplanissement de certains obstacles qui handicapent les activités du secteur privé dans notre pays.

Excellence, monsieur le Premier Ministre,

C'est dire combien les populations de la région des Hauts-bassins placent leur espoir dans ce cadre de concertation spécifique en cette période où certaines contraintes à la fois internes et externes se font toujours sentir avec acuité dans notre région entraînant un dépérissement des affaires dans la cité.

C'est dire aussi tout l'intérêt que nos populations accordent au thème de la rencontre de cette année : « Décentralisation et développement du secteur privée : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ? ».

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Connaissant votre détermination à relever les défis multiples et multiformes qui jalonnent la route de la croissance économique, je sais que cet espoir ne sera pas déçu.

Aussi, je voudrais vous réitérer les remerciements des populations des Hauts-Bassins et vous assurer de toute notre disponibilité, afin que les participants à la présente rencontre soient dans de bonnes conditions de séjour.

Au nom de la population de Sya, je vous souhaite un agréable séjour et plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR TERTIUS ZONGO, PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT**

**A L'OCCASION DE LA VIII^e RENCONTRE
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

Bobo-Dioulasso, 20 octobre 2008

Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du
Burkina Faso ;
Distingués représentants du secteur privé ;
Chers invités ;
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant toute chose exprimer toute ma reconnaissance aux
autorités administratives et politiques de la région des Hauts-Bassins et
de la ville de Sya pour leur disponibilité renouvelée et pour l'accueil
fraternel et chaleureux qui m'a été réservé ainsi qu'à l'ensemble de la
délégation qui m'accompagne.

J'ai été l'hôte de cette belle cité de Sya plusieurs fois au cours de cette
année et autant de fois j'ai rencontré une grande mobilisation et passé
un séjour fort agréable grâce à la bienveillance des autorités
coutumières et religieuses aux filles et aux fils de Sya a qui je rends un
hommage mérité.

Je tiens également à traduire toute ma satisfaction à Monsieur El Hadj
Oumarou KANAZOE, Président de la Chambre Consulaire, à Monsieur
El Hadj Dianguinaba BARRO, Vice-président de la Chambre Consulaire
et Président de la section territoriale de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Bobo-Dioulasso ainsi qu'à l'ensemble des parties
prenantes, pour la parfaite organisation de la présente et huitième
rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

- Mesdames et Messieurs,
- Honorables invités,

Notre rencontre se tient dans un contexte économique international marqué par une grave crise financière. La réaction immédiate du marché financier aux différentes thérapies administrées çà et là n'a pas encore apportée la réponse adéquate. Malgré le repli des prix du pétrole, il y a fort à craindre une baisse de vitalité de l'économie mondiale. Tout naturellement, les économies en transition comme la nôtre ont bien des raisons d'avoir des inquiétudes quand bien même les incidences de cette crise sur la demande globale des matières premières et les flux de l'aide publique au développement, demeurent encore insuffisamment appréhendées.

En tout état de cause, les origines de cette crise indiquent bien l'urgence de repenser le système de gouvernance économique mondiale. Le marché en tant qu'institution de régulation tel que prôné par le puritanisme économique a révélé ses limites véritables.

Au regard de ce qui précède, nous devons nous féliciter de la justesse de notre vision. En effet, malgré l'option pour une économie de marché concurrentielle, la puissance publique et les opérateurs du secteur privé ont perçu très tôt la nécessité de la concertation comme moyen indispensable pour réussir la construction d'une telle économie compatible avec l'intérêt général des populations notamment les plus démunies.

Lors de la septième rencontre tenue le 28 septembre 2007, nous avons pris d'importantes mesures visant d'une part, l'instauration de concertations sectorielles de proximité à même d'examiner plus en profondeur et avec esprit de suite les problèmes au sein des secteurs concernés et d'autre part, l'accélération du processus d'assainissement du climat des affaires au Burkina Faso.

Je constate avec grande satisfaction que toutes les rencontres sectorielles, plus d'une dizaine, se sont tenues et ont fait la preuve de leur pertinence. Quant aux mesures d'amélioration du climat des affaires, elles touchent divers domaines que sont la fiscalité, la création d'entreprise, les marchés publics, la justice, la réglementation du marché du travail, le commerce et les actes de construire.

Ces efforts ont permis au Burkina Faso d'améliorer sa position en gagnant 16 places pour se situer au 148ème rang sur 181 pays et de compter parmi les dix meilleurs pays réformateurs dans le monde et les cinq meilleurs en Afrique selon le rapport "Doing Business" 2008 de la Société Financière Internationale (SFI).

En matière de lutte contre la corruption et de gouvernance, notre pays enregistre des avancées significatives gagnant 25 places pour se situer à la 80ème place mondiale et de compter parmi les dix meilleurs pays africains selon le dernier rapport de Transparency International.

Je voudrais saisir cette heureuse occasion pour féliciter tous les acteurs dont les contributions diverses ont conditionné les progrès enregistrés. Par ailleurs, je réaffirme que le Gouvernement poursuivra ses efforts d'assainissement du cadre des affaires parce que convaincu que les bonnes pratiques dans l'Administration et la transparence dans la compétition des entreprises créent la confiance entre acteurs et sont source d'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. L'installation de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE), le 9 juin 2008, suivie de celle de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le 1^{er} juillet 2008 sont une manifestation de cette conviction.

L'Etat joue réellement sa partition pour raffermir ce partenariat qui gagne en maturité. Aussi, devons-nous trouver un mécanisme approprié d'évaluation qui mette en balance de manière évidente la contribution des deux parties : Etat/secteur privé. Une telle disposition est devenue indispensable pour justifier les mesures et les efforts consentis par le gouvernement en termes d'amélioration du climat des affaires. Le bilatéralisme effectif doit prévaloir dans ce partenariat dynamique que nous voulons tous, désormais, plus responsable et mieux équilibré.

- Mesdames et Messieurs,
- Honorables invités,

La consolidation de la décentralisation est un enjeu majeur du programme politique du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE : "**Le Progrès continu pour une société d'espérance**"; pour deux raisons évidentes :

- **la première éminemment politique**, tient au fait que la mise en place des collectivités territoriales dotées de pouvoirs plus étendus permet de rapprocher davantage les centres de décision des populations et d'améliorer la qualité de la gouvernance ;
- **la deuxième**, d'ordre économique, s'appuie sur cette évidence que la croissance économique ne peut être de qualité, forte et durable que si elle se réalise dans le respect du principe d'équilibre entre régions. Le secteur privé, en tant que moteur de l'action de développement, a un rôle crucial à jouer.

En conséquence, je voudrais apprécier la justesse et la pertinence du thème retenu pour cette huitième rencontre à savoir : "**Décentralisation et développement du secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ?**".

Cette thématique, à mon sens, pose dans toute sa complexité la problématique de la viabilisation des régions et des communes en particulier. Elle interpelle bien sûr, l'Etat et ses démembrements ainsi que le secteur privé.

Pour l'Etat et ses démembrements, il s'agira de créer l'environnement infrastructurel et institutionnel favorable à l'émergence et au développement d'un secteur privé local. C'est en cela qu'il faut donner tout son sens à la présence, à cette rencontre, des gouverneurs de région dont l'une des principales missions est d'assurer l'aménagement du territoire régional et la planification intégrale de son développement. C'est aussi en cela qu'il faut apprécier l'opportunité des récentes mesures de déconcentration progressive des structures chargées de la gestion du budget de l'Etat et des marchés publics et leur autonomisation.

S'agissant du secteur privé, je réitère ma totale confiance en ses capacités à valoriser les énormes potentialités qui existent dans nos différentes régions en matière de transformation de la production agricole, des ressources artisanales et touristiques. En septembre 2007, à l'occasion de la septième rencontre, et au cours de l'émission, "Economie et Finances", j'indiquais aux acteurs économiques de la région des Hauts-Bassins qu'ils doivent être les artisans confiants de leur propre histoire au lieu de se laisser gagner par un pessimisme destructeur. Sans aucune surprise, à l'occasion de la rentrée Radio-

Télévision 2008-2009, ils ont fait montre d'un sursaut d'orgueil qui m'a fortement impressionné.

Je voudrais le leur reconnaître en cette occasion solennelle. Aucune adversité ne peut résister à la solidarité et à l'unité d'action. Je souhaite que cet élan continue d'être entretenu et lance par la même occasion l'appel pour que cet exemple soit suivi dans les autres régions.

Construire ensemble, c'est bien la projection de la thématique de notre huitième rencontre. Elle suppose la définition d'une plateforme et des modalités concrètes d'intervention. C'est pourquoi, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans aborder des questions qui me paraissent essentielles et d'intérêt. Il s'agit bien des questions de financement, du partenariat public-privé et des contrats d'objectifs.

S'agissant du financement du secteur privé, lors du Conseil des Ministres du 15 octobre 2008, il a été créé l'agence nationale de promotion des investissements dont les principaux objectifs sont entre autres d'améliorer la compétitivité des PME/PMI et de promouvoir la dynamique entrepreneuriale en offrant des produits financiers et non financiers adaptés aux besoins du secteur privé. A côté de cette initiative publique et tout en appréciant la stabilité et le dynamisme du secteur bancaire, je voudrais l'inviter à développer une stratégie adéquate de communication, à être plus à l'écoute du monde des affaires afin de mettre à sa disposition des produits financiers plus adaptés.

En ce qui concerne le partenariat public-privé, il importe de relever que c'est un impératif du moment. Il donne l'occasion à l'Etat et au secteur privé de se retrouver pour concevoir, financer, construire, gérer et préserver une réalisation d'intérêt public et général. Cette modalité crée

la synergie parce qu'elle suppose un partage de responsabilité, elle est fondée sur la recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et favorise enfin, le partage du risque.

Quant au contrat d'objectifs, je suis heureux de constater que le secteur privé s'approprie en définitive une recommandation contenue dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Cet instrument permettra un meilleur partenariat entre le secteur privé et les collectivités territoriales. Je souhaite que l'on accorde une grande attention à son contenu au regard des potentialités et spécificités régionales.

Le développement durable du Burkina Faso sera la résultante de l'efficacité des modalités que nous mettrons ensemble en place pour renforcer le partenariat entre l'Etat, ses démembrements et le secteur privé.

Je ne doute pas que nos discussions nous conduiront à des conclusions à même de renforcer le rôle du secteur privé, mais aussi son efficacité et sa professionnalisation. Sur ce, je déclare ouverte la huitième rencontre Gouvernement-Secteur Privé.

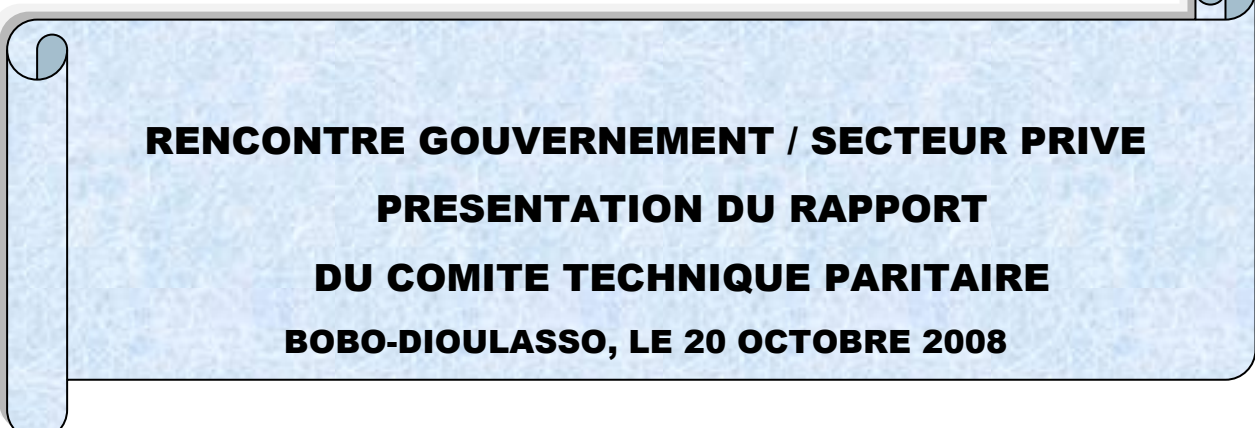
Je vous remercie.

**MINISTERE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION
DU SECTEUR PRIVE**



**RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
PRESENTATION DU RAPPORT
DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
BOBO-DIOULASSO, LE 20 OCTOBRE 2008**

Le Comité Technique Paritaire, conformément à ses attributions, a suivi, en rapport avec les différents départements ministériels, la mise en œuvre des recommandations issues de la septième rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé du 28 septembre 2007.

Le présent rapport synthétique qui fait le point des activités du comité s'articule autour des points suivants :

- ✚ les grandes réalisations du Gouvernement ;
- ✚ les difficultés rencontrées ;
- ✚ les recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions.

I - DES GRANDES REALISATIONS DU GOUVERNEMENT

Sur la base des recommandations formulées à la dernière rencontre Gouvernement/Secteur Privé et des rapports fournis par les différents départements ministériels, le Comité Technique Paritaire a salué le niveau de réalisation satisfaisant de l'ensemble des recommandations.

A titre indicatif, nous citerons les mesures suivantes :

1. Au titre de la fiscalité, les mesures fortes demeurent sur les allègements fiscaux par :

- la réduction du taux marginal de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux de 35% à 30% ;
- la baisse du taux de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières de 15% à 12,5%.

- 2. En matière de création d'entreprises,** le Gouvernement a appuyé la décentralisation des CEFORE dans les provinces et a procédé à la fusion des formulaires uniques de déclaration de création, de reprise ou d'extension d'entreprises.
- 3. Au titre des marchés publics,** on peut noter essentiellement la mise en place d'une Autorité de Régulation des Marchés Publics et la révision de la réglementation générale des marchés publics.
- 4. En matière d'environnement institutionnel,** on peut noter la création du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat, du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et des Guichets Uniques du Foncier.
- 5. En matière d'habitat et d'urbanisme,** la mesure au profit du secteur privé c'est la facilitation et la simplification des procédures d'obtention des actes de construire par l'adoption de textes réglementaires dont :
 - un décret portant création du CEFAC ;
 - quatre décrets portant procédure d'obtention respectivement du permis de construire, du certificat d'urbanisme, du certificat de conformité et du permis de démolir ;
 - l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement de la commission d'instruction des dossiers de demande de permis de construire.
- 6. En matière de réglementation du marché du travail,** il faut noter l'adoption du nouveau Code du Travail au Burkina Faso et de certains de ses textes d'application ainsi que la mise en place du formulaire unique pour les formalités d'enregistrement des services de l'emploi.

7. En matière de justice, on peut noter la réduction du taux de consignation pour la saisine des juridictions de 4 à 2% et la suppression de l'injonction de payer la consignation.

L'ensemble des mesures prises se trouvent dans le rapport complet du CTP. Il en est de même pour les actions en cours de réalisation et celles non réalisées.

II - DIFFICULTES

Comme principales difficultés, le Comité Technique Paritaire (CTP) a enregistré les difficultés suivantes qui du reste sont récurrentes :

- ✚ la lenteur des ministères interpellés dans la transmission de l'état d'exécution des actions relevant de leur compétence ;
- ✚ les membres du CTP des différents départements ministériels ne sont pas systématiquement informés par les services techniques de la mise en œuvre des recommandations ;
- ✚ le manque de disponibilité de certains membres explique leur absence aux réunions ;
- ✚ l'insuffisance de moyens adéquats de travail pour le secrétariat.

III - RECOMMANDATIONS

Au regard du niveau de réalisation des recommandations et des difficultés rencontrées, le Comité Technique Paritaire recommande :

- ✚ la désignation par chaque département ministériel, d'un service spécialement responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations de manière à rappeler les services techniques compétents ;

- ✚ l'organisation par chaque département ministériel de rencontres périodiques avec les opérateurs économiques sur les questions relevant de ses compétences ;
- ✚ la nomination d'un représentant au Premier Ministère chargé du suivi des recommandations issues des rencontres Gouvernement/Secteur Privé ;
- ✚ l'extension du nombre des membres du CTP de 12 à 18 en vue d'assurer un fonctionnement efficace du CTP ;
- ✚ la centralisation au niveau des membres du CTP de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur Privé par les structures qu'ils représentent ;
- ✚ la diffusion de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et leur application stricte en vue d'améliorer le rang du Burkina Faso dans l'évaluation annuelle de la Banque mondiale ;
- ✚ la dotation du secrétariat des moyens adéquats de travail.

La prise de dispositions ci-dessus citées améliorera certainement le niveau d'exécution des recommandations et renforcera le dialogue Gouvernement/Secteur Privé.

Telle est la substance sur l'état de réalisation des recommandations issues de la septième rencontre Gouvernement/Secteur Privé 2007.

Le Président du Comité Technique Paritaire

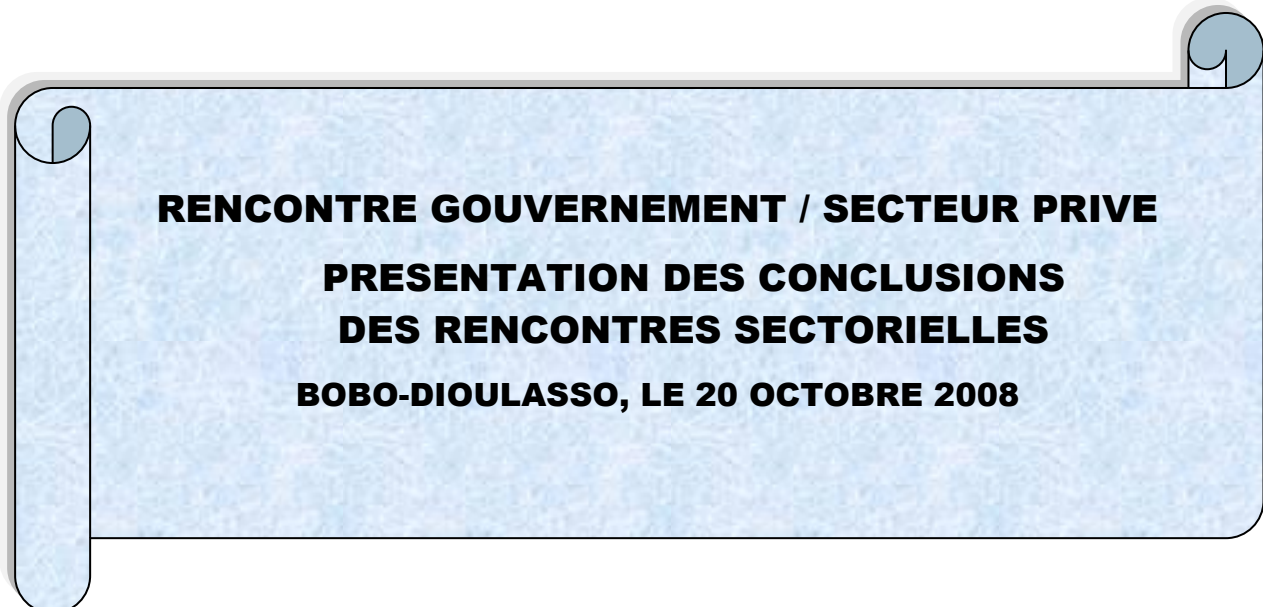
Jean-Claude BICABA
Chevalier de l'Ordre National

**MINISTERE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE



RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
PRESENTATION DES CONCLUSIONS
DES RENCONTRES SECTORIELLES
BOBO-DIOULASSO, LE 20 OCTOBRE 2008

Conformément à la circulaire N°2007-030/PM/SG/DAEF du 25 octobre 2007 de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, le Gouvernement a organisé onze (11) rencontres sectorielles avec le secteur privé du 15 au 28 juillet 2008 à Ouagadougou. Au cours de ces rencontres, il a été enregistré trois cent dix neuf (319) préoccupations. Deux cent soixante seize (276) de ces préoccupations ont trouvé des réponses fermes de la part du Gouvernement. Les quarante et trois (43) autres, au regard de leur caractère complexe ou transversal, n'ont pas trouvé de réponse et seront traitées à la présente rencontre.

La présente communication fait le point des préoccupations qui n'ont pas trouvé des réponses fermes de la part du Gouvernement. Elles sont réparties en trente trois (33) préoccupations sectorielles touchant huit secteurs et en dix (10) préoccupations transversales.

I. Les préoccupations sectorielles

I.1. Au titre des secteurs sociaux

- Créer une forme juridique « société civile professionnelle de médecins » et lui conférer un régime fiscal adapté ;
- Allouer des subventions aux ordres de santé, à l'image de ce qui est fait à d'autres structures ;
- Soutenir l'Ordre des Pharmaciens par l'octroi de siège ;
- Soutenir la formation continue des professionnels de la santé par un mécanisme à discuter avec les acteurs ;
- Lutter contre les médicaments de la rue en adoptant une stratégie nationale (impliquant tous les services compétents de l'Etat) contre ce fléau avec des plans d'actions adéquats ;
- Adopter et appliquer les textes sur la pharmacie hospitalière ;
- Mettre en place une inspection de santé avec des inspecteurs assermentés avec des moyens opérationnels ;

- Supprimer la TVA et les droits de douane sur les réactifs afin de faire baisser les coûts des analyses ;
- Créer un fonds de garantie pour les investissements des sociétés et établissements de santé.

I.2. En matière de l'artisanat, du tourisme et de l'hôtellerie

- Mettre en place des registres autres que le RCCM et en attendant, ne pas conditionner l'obtention du n° IFU à celle du RCCM, tous les secteurs d'activités n'étant pas normalement astreints au RCCM. Le dispositif des CEFORE doit prendre en compte ces nouveaux registres ;
- Revoir la liste des documents à fournir pour l'obtention de prêts et la soumission aux commandes publiques, en y ajoutant les registres autres que le n°RCCM ;
- Réduire le coût des procédures des produits de l'artisanat à l'exportation. Les frais à payer au niveau des différentes administrations sont élevés et dépassent parfois la valeur des marchandises à exporter ;
- Réduire le taux de 2% et l'appliquer sur la valeur locative des équipements de tournage.

I.3. En ce qui concerne le secteur des banques et assurances

- Supprimer la TVA sur le taux d'intérêt des crédits et sur les emprunts visant à la promotion du secteur privé ;
- Mettre en place un fonds d'investissement dédié aux PME/PMI;
- Permettre la déduction, à titre de charges, des primes d'assurance maladie que le secteur privé contracte pour son personnel ;

- Obligation de l'assurance construction pour les immeubles. Prendre les décrets d'application ;
- Créer un fonds national de soutien aux domaines stratégiques d'expertise nationale.

I.4. Du secteur du commerce

- + Alléger les formalités COTECNA surtout pour les denrées sensibles et les médicaments. Se limiter à un contrôle documentaire et non physique car des dispositions sont déjà prises au niveau du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) ;
- + Exonérer de TVA les emballages pour l'exportation des produits et légumes, à l'image de ce qui est appliqué dans les autres pays concurrents.

I.5. En matière de la sécurité (Gardiennage, convoyage de fonds, détective), adapter le système de passation des marchés à la spécificité du secteur des sociétés de gardiennage.

I.6. Du secteur des transports

- + Instituer l'obligation de prévoir des espaces pour les plateformes logistiques lors des lotissements ;
- + Prendre des mesures pour résoudre les difficultés d'hypothèque des investissements privés dans les espaces aéroportuaires.

I.7. Au titre de l'agriculture, de l'environnement et des ressources animales

- + Appliquer une fiscalité spécifique aux concessionnaires de chasse ;
- + Exonérer de taxe sur la valeur ajoutée les intrants agricoles et forestiers ;
- + Lutter contre la fraude des médicaments vétérinaires ;

- ✚ Déclasser les positions tarifaires de certains médicaments vétérinaires.

I.8. Du secteur des télécommunications, des postes et des technologies de l'information et de la communication

- ✚ Mettre en place une politique efficace de lutte contre la fracture numérique. A ce titre, des mesures fiscales doivent être prises pour l'acquisition des ordinateurs (baisse des taxes et droits de douanes, voire exonération temporaire sur les ordinateurs) ;
- ✚ Rendre véritablement indépendante l'ARTEL afin qu'elle puisse lutter efficacement contre les pratiques anticoncurrentielles, notamment les « call-back » et les appels sur Internet destinés au public ;
- ✚ Prévoir, dans l'ARTEL, une Direction générale chargée de la gestion quotidienne du secteur ;
- ✚ Relire le code de l'information pour dépénaliser le délit de presse ;
- ✚ N'autoriser que les professionnels qualifiés à participer aux appels d'offres de produits informatiques ;
- ✚ Prendre des mesures incitatives pour réduire le coût de l'énergie pour les opérateurs de téléphonie mobile pour leurs stations d'antenne.

II. Préoccupations transversales

- ✚ Prendre des dispositions spécifiques pour faciliter l'accès des PME au financement ;
- ✚ Revoir le mécanisme de paiement de la TVA afin qu'elle ne soit payée qu'à l'encaissement ;
- ✚ Prendre des mesures pour résoudre les difficultés de trésorerie que connaissent certaines entreprises en raison du mécanisme

de remboursement du crédit des acomptes et prélèvements à la source ;

- + Revoir le barème d'imposition à l'IUTS en le simplifiant et en réduisant le taux et les tranches ;
- + Appliquer une clause de préférence locale pour certains marchés publics. Prendre des textes en la matière ;
- + Veiller à une autonomie des structures déconcentrées de l'Etat afin de leur permettre de mettre en place un plan de développement du secteur privé local efficace et efficient ;
- + Revoir le mode de prise en charge de la TVA par voie de chèque rose en utilisant la formule du visa ;
- + Mettre en place un dispositif de promotion des projets de partenariat public privé ;
- + Poursuivre les réformes en matière d'amélioration du climat des affaires ;
- + Encourager la déconcentration des services d'appui au secteur privé (MEBF, CCI-BF, CEFORE, CEFAC, etc.) au niveau régional.

Conformément à l'esprit des rencontres sectorielles, les préoccupations ci-dessus énumérées feront l'objet de réponses par le Gouvernement lors de la présente rencontre.

Le Président du Comité Technique Paritaire

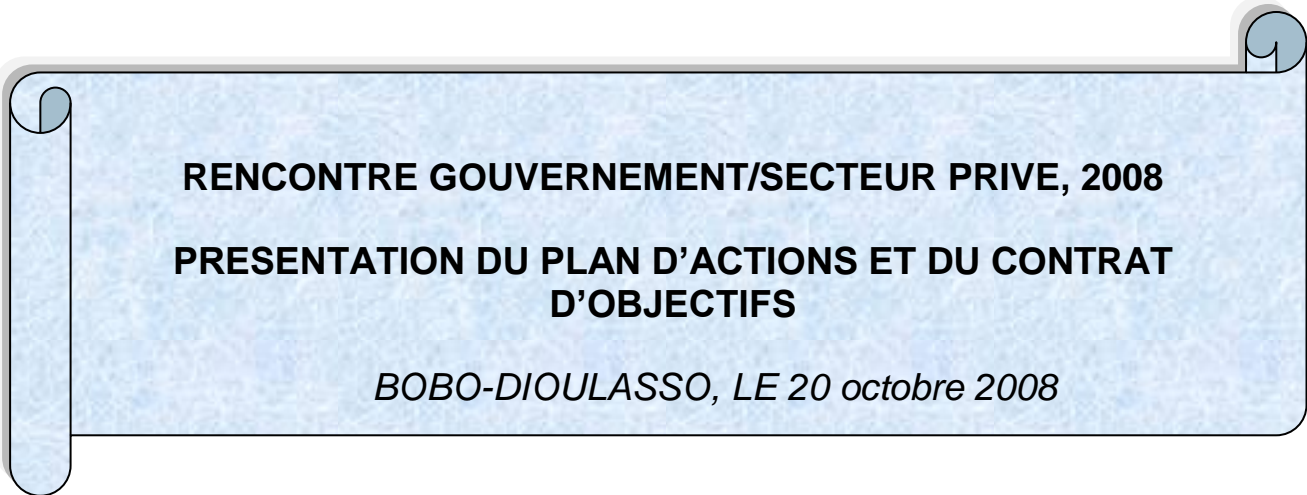
Jean-Claude BICABA
Chevalier de l'Ordre National

**MINISTERE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE



RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE, 2008
PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS ET DU CONTRAT
D'OBJECTIFS

BOBO-DIOULASSO, LE 20 octobre 2008

A l'issue des travaux des rencontres sectorielles, il a été élaboré un plan d'actions prioritaires et un contrat d'objectifs par les soins des consultants allant dans le sens de l'amélioration de l'exercice des activités dans les différents secteurs d'activités économiques identifiés.

Le plan d'actions et le contrat d'objectifs sont subdivisés chacun en deux parties. Il s'agit des actions générales et des actions spécifiques concernant les onze (11) groupes sectoriels constitués. Il est identifié dans chacune des deux parties cinq principaux axes comprenant les objectifs, les actions à mener, les résultats attendus, les indicateurs, les moyens et les sources de vérification.

Le plan d'actions dont le document a été transmis aux membres du Gouvernement reprend pour l'essentiel et de manière plus détaillée, les différentes préoccupations exprimées par le secteur privé et pour lesquelles le Gouvernement s'est engagé à trouver des solutions par la mise en œuvre des mesures adéquates. Il servira de tableau de bord aux différentes administrations et au Comité Technique Paritaire (CTP) pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires retenues.

Quant au contrat d'objectifs qui devrait être un document contractuel précisant les engagements du Gouvernement et du secteur privé pour la réalisation des objectifs fixés, le CTP relève que le document tel que présenté par les consultants, au regard de ses insuffisances, ne saurait faire l'objet d'adoption au cours de la présente rencontre.

En effet, les consultants n'ont pas été en mesure, par rapport aux objectifs fixés, d'obtenir auprès des différentes administrations et du secteur privé, des engagements fermes pouvant faire l'objet d'un contrat matérialisant l'engagement des deux parties à œuvrer chacun en ce qui le concerne pour la réalisation des objectifs.

Toutefois, le CTP veillera dans le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires, à ce que les engagements du Gouvernement soient pris en compte par les différents départements ministériels concernés ; toute chose qui témoignera de la volonté du Gouvernement à renforcer davantage le développement du secteur privé.

Un temps pourrait être donné aux consultants, à l'administration et au secteur privé, après constitution d'un comité technique, de travailler et de proposer un document complet, cohérent et répondant aux attentes de chacune des parties.

C'est la conclusion à laquelle est parvenu le CTP qui souhaite, si vous en avez convenance que des instructions soient données dans ce sens.

Jean-Claude BICABA
Chevalier de l'Ordre National



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

8^e Rencontre Gouvernement / Secteur Privé

**MOT DE REMERCIEMENT DU PRESIDENT DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

Bobo-Dioulasso le 20 octobre 2008

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs les membres du gouvernement,
Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins,
Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs.

Nous avons au cours des travaux de la 8^{ème} édition de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé, discuté et analysé les préoccupations du monde des affaires burkinabé.

Et c'est le lieu d'exprimer ici, la grande satisfaction de l'ensemble des opérateurs économiques, pour la qualité et la richesse des échanges que nous avons eu tout au long de cette journée.

Aussi, Excellence Monsieur le Premier Ministre, je voudrais au nom du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, El Hadj Oumarou KANAZOE et de l'ensemble des dirigeants d'entreprises ici présents, vous réitérer nos remerciements pour votre constante et bienveillante disponibilité à l'endroit du secteur privé burkinabè.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs, les membres du Gouvernement,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

Le thème développé au cours de cette 8^{ème} rencontre, à savoir **«Décentralisation et développement du secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ? »**, a permis de mettre en évidence l'apport de la décentralisation dans le développement de notre pays.

Vous avez ainsi partagé avec nous votre vision en matière de décentralisation, perçue comme le levier du développement de nos régions et de nos communes qui regorgent de véritables potentialités économiques.

C'est pourquoi, il revient à l'Etat et au secteur privé de jouer de façon concertée leur rôle pour l'émergence d'un tissu économique dynamique au Burkina Faso.

Pour sa part, le secteur privé mettra tout en œuvre pour qu'en temps opportun soient respectés les termes du contrat d'objectifs conclu avec le gouvernement.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Les milieux d'affaires vous expriment leur profonde gratitude pour tous les efforts consentis par votre équipe Gouvernementale, comme nous l'avons constaté au cours de nos débats de ce jour, à travers ses interventions forts enrichissantes, sur les différentes préoccupations évoquées par les milieux d'affaires.

Aussi, nous restons fermement convaincus que ces préoccupations trouveront des réponses favorables de votre part et nous ne doutons pas qu'il en sera de même pour les mesures issues du dernier forum et qui n'ont pas encore connu un début de mise en œuvre.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs, les membres du Gouvernement,

Honorables invités,

Mesdames Messieurs,

De nos débats, je retiens deux signaux forts :

- D'une part, la dynamique dans laquelle le secteur privé entend jouer son rôle en partenariat avec l'Etat, en concentrant toutes ses compétences sur les principaux défis lancés à notre société à savoir : la création de richesses et d'emplois, la compétitivité, le développement des infrastructures;
- et d'autre part, la ferme volonté du Gouvernement d'être à l'écoute du monde des affaires et à l'accompagner dans ses actions.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Je ne saurai terminer mon propos, sans réaffirmer devant cette distinguée assemblée, l'engagement de toute la communauté des affaires du Burkina Faso, à œuvrer à vos côtés en vue de relever les défis d'un véritable développement de notre pays.

Je vous remercie.

PREMIER MINISTERE

CABINET

BURKINA FASO
Unité-Travail-Justice

**DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
TERTIUS ZONGO PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
DU BURKINA FASO**

**A L'OCCASION DE LA RENCONTRE
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2008**

Bobo-Dioulasso, le 20 octobre 2008

Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins

Monsieur le Président de la Chambre consulaire du Burkina Faso

Distingués représentants du Secteur Privé

Mesdames et Messieurs

Nous sommes au terme des travaux de la huitième session de notre institutionnelle rencontre gouvernement secteur privé consacrée à une préoccupation d'intérêt : Décentralisation et développement du secteur privé : Quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ? Je voudrais saluer la franchise et la hauteur de vue qui ont une fois de plus prévalu au long de nos échanges.

La qualité du rapport qui vient de nous être délivré démontre à dessein que notre institution gagne à la fois en maturité et en professionnalisme. Je voudrais féliciter le secrétariat pour sa perspicacité. Par la même occasion, j'adresse mes félicitations aux personnes ressources dont les contributions diverses ont permis de mettre à la disposition de la rencontre des documents de base de qualité, à l'origine de ces avancées.

Je crois bien, s'il y a un sentiment unanimement partagé au moment de clôturer ces travaux, c'est celui du travail bien accompli. C'est vrai qu'en matière d'amélioration de l'environnement des affaires, nous pouvons tous être fiers des progrès enregistrés. Gardons toutefois à l'esprit que ces performances nous imposent de mieux faire. Les recommandations auxquelles nous sommes parvenues après une journée bien chargée d'échanges fructueux, indiquent bien notre engagement à tous.

Le gouvernement poursuivra ses efforts qui devront se traduire par :

- La réforme globale de la politique fiscale en partenariat avec les acteurs du secteur privé ;
- Et la réforme du code général du commerce.

Au demeurant, je conviens qu'il est urgent que le gouvernement améliore sa stratégie de communication sur un certain nombre de mesures fiscales déjà en vigueur. Il s'agit de :

- L'application de la TVA ;
- La mise en œuvre du nouveau code des marchés publics ;
- Et la mise en œuvre du code d'investissement.

Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé

Mesdames et Messieurs,

La rencontre gouvernement secteur privé, après huit ans d'existence, a fait la preuve de sa pertinence. A cet effet, le moment me semble venu d'aller au-delà des simples engagements pour être plus concret dans la prise en charge d'une part, de la structure qui permet sa tenue régulière, c'est-à-dire le secrétariat du comité technique paritaire et d'autre part, la création d'un fonds de lutte contre la fraude. Le gouvernement s'y investira. Il importe que le secteur privé, à travers sa chambre consulaire apporte aussi sa contribution.

Au cours de la session qui va bientôt s'achever, nous nous sommes intéressés à la problématique de la décentralisation et du développement, notamment quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique dynamique ? Convaincus que la croissance économique ne peut être forte et durable que dans le contexte d'un développement régional équilibré, nous nous sommes résolus à inverser la tendance

actuelle de développement du secteur privé privilégiant les principaux centres urbains dans notre pays, en insistant sur l'urgence de rendre effectif le transfert des compétences et des ressources. En la matière, je puis vous assurer ici que des avancées sont faites.

En effet, les principaux départements ministériels se sont déconcentrés. Le Ministère de l'Economie et des Finances poursuit la déconcentration de ses structures. Dans ce sens, des directions régionales du budget ont été ouvertes dans les 13 régions et celles des marchés publics ont été mises en place à Bobo-Dioulasso, Tenkodogo et Ouahigouya. L'extension de ces dernières structures dans d'autres régions se fera au cours des prochaines années. Ces structures jouiront d'une large autonomie. Par ailleurs, des hôtels administratifs seront construits dans les régions en vue de faciliter les formalités et de renforcer l'armature urbaine.

Dans la perspective d'entretenir un dynamisme du secteur privé, le gouvernement organisera avant fin avril 2009, une réunion tripartite Etat-collectivités territoriales et le secteur privé. Par ailleurs, les gouverneurs de région disposent d'un conseil consultatif régional pour le développement qui peut être mis à profit pour discuter des perspectives de développement du secteur privé au niveau régional comme je l'évoquais dans mon discours d'ouverture. Pour une meilleure contractualisation entre les collectivités territoriales et le secteur privé, il convient d'approfondir la réflexion sur les contrats d'objectifs. Aussi, importe-t-il de mettre en place un comité paritaire pour appuyer les consultants déjà commis à cette tâche pour la finalisation dudit instrument.

La campagne agricole 2008-2009 s'est réalisée sous de meilleurs auspices qui augurent de bonnes récoltes. L'enthousiasme des braves producteurs suscité par les différentes initiatives gouvernementales devra être entretenu. Aussi, outre les importantes mesures de commercialisation déjà envisagées, voudrais-je ici avant de terminer mon propos, annoncer que le gouvernement, en partenariat avec les acteurs de la filière agro-industrie, entend institutionnaliser les journées agro-alimentaires.

Le secteur privé demeure sans conteste le moteur de l'économie nationale. Son développement rapide dépend de notre partenariat. Oeuvrons y tous et mettons réellement à profit les rencontres sectorielles.

C'est bien sur cette note d'appel et tout en vous souhaitant bon retour dans vos foyers respectifs que je déclare close la 8^{ème} rencontre Gouvernement secteur privé, consacré au thème : Décentralisation et développement du secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ?

Merci pour votre aimable attention !



RAPPORT DE SYNTHESE

8^e RENCONTRE GOUVERNEMENT/ SECTEUR PRIVE

BOBO-DIOULASSO, LE 20 OCTOBRE 2008

Octobre 2008

Le 20 octobre 2008, s'est tenue dans la salle du Ciné Sanyon de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la 8^e édition de la rencontre Gouvernement/ Secteur Privé.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de Région, des autorités politiques, coutumières, religieuses, administratives de la région des Hauts-Bassins, des représentants des partenaires techniques et financiers, de nombreux opérateurs économiques et des représentants de la Société Civile.

Dans son mot d'accueil, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), a souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à l'importante délégation qui l'accompagne. Il a évoqué le contexte de crise financière qui inquiète le secteur privé et souhaité que des dispositions soient prises pour pallier d'éventuelles répercussions sur l'économie nationale. S'agissant de la rencontre, il s'est réjoui des résultats atteints, mais a toutefois indiqué que des préoccupations restent sans réponses. Il a conclu en souhaitant plein succès aux travaux.

Succédant au Président de la CCI-BF, le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins a souligné tout l'intérêt que les populations de la Région des Hauts-Bassins accordent au thème de la rencontre de cette année.

Il a exprimé, au nom de l'ensemble des gouverneurs, ses remerciements à son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour avoir autorisé leur participation à cette rencontre.

Il a par ailleurs noté que les gouverneurs étaient interpellés par le thème pour deux raisons essentielles :

- l'exercice de la tutelle rapprochée ;
- la mise en œuvre des politiques.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, a dans son discours d'ouverture, exprimé ses vifs remerciements et sa sincère reconnaissance à tous les acteurs qui œuvrent pour un dialogue franc et fructueux entre secteurs public et privé.

Il a fait une mention spéciale aux autorités administratives et politiques de la région pour la qualité de l'accueil et la parfaite organisation de la présente rencontre.

Il s'est réjoui du progrès enregistré dans le classement général du Burkina Faso en matière d'amélioration du climat des affaires et a félicité tous les acteurs dont les contributions diverses ont conditionné ces avancées.

Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à poursuivre ses efforts d'assainissement du cadre des affaires, et a relevé la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié d'évaluation, qui mette en balance la contribution des deux parties Etat/secteur Privé, en vue de justifier les mesures et les efforts consentis par le gouvernement en termes d'amélioration du climat des affaires

Abordant le thème de la 8^{ème} rencontre qui est « Décentralisation et développement du secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique? », Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a apprécié sa justesse et sa pertinence, la consolidation de la décentralisation étant un enjeu majeur du programme politique du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE : "Le Progrès continu pour une société d'espérance". Cette thématique pose dans toute sa complexité la problématique de la viabilisation des régions

et des communes en particulier et interpelle l'Etat et ses démembrements ainsi que le secteur privé.

Après le discours d'ouverture, le Président du Comité Technique Paritaire (CTP) a fait une série de trois présentations sur :

- le rapport de suivi des recommandations issues de la précédente rencontre ;
- les conclusions des rencontres sectorielles préparatoires de la présente rencontre ;
- le plan d'actions et le contrat d'objectifs issus des rencontres sectorielles.

Pour ce qui concerne le rapport du comité, le Président a fait le point sur les grandes réalisations du Gouvernement, les difficultés rencontrées et les recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions.

Au titre des insuffisances, le comité a relevé pour l'essentiel, le manque de disponibilité de certains de ses membres et l'insuffisance de moyens adéquats de travail pour le secrétariat.

Au regard des difficultés constatées, le comité a fait les propositions suivantes pour un meilleur suivi et une bonne exécution des recommandations :

- la désignation d'un représentant au Premier Ministère chargé du suivi des recommandations issues des rencontres Gouvernement/Secteur Privé ;
- l'extension du nombre des membres du CTP de 12 à 18 en vue d'assurer une meilleure représentativité des structures administratives et du secteur privé ;

- la centralisation au niveau des membres du CTP de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur Privé par les structures qu'ils représentent ;
- la diffusion de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et leur stricte application ;
- la dotation du secrétariat des moyens adéquats de travail.

S'agissant des rencontres sectorielles tenues du 15 au 28 juillet 2008, le Président du CTP a indiqué que sur les trois cent dix neuf (319) préoccupations exprimées, deux cent soixante seize (276) ont trouvé des réponses fermes de la part du Gouvernement. Les quarante et trois (43) autres préoccupations, au regard de leur caractère complexe ou transversal seront traitées à la présente rencontre.

Quant au plan d'actions, le Président a indiqué que ces documents ont été élaborés sur la base des conclusions des rencontres sectorielles et serviront de tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées et des engagements pris par le Gouvernement. Il a toutefois regretté la non finalisation du contrat d'objectif.

Face à la pertinence des recommandations du CTP, le Premier Ministre a marqué son accord pour leur mise en œuvre.

Avant d'écouter les préoccupations du secteur privé, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a demandé aux membres du Gouvernement d'expliquer les raisons de la mise en œuvre tardive de certaines recommandations.

Pour la mise en œuvre de la mesure de renouvellement du parc de taxis, le Gouvernement a rappelé que cette mesure n'a pu être mise en œuvre du fait des taximen qui souhaitent qu'elle porte sur des véhicules de cinq

(05) ans d'âge. D'où la préparation en cours d'un projet de loi modificative à introduire en Conseil des Ministres.

Pour le capital minimum des sociétés, une révision ne peut se faire que dans le cadre de l'OHADA dont le Burkina Faso est membre.

Pour l'autorisation d'exercer la profession de commerçant par les étrangers, le Gouvernement a indiqué que sa suppression est prise en compte dans la relecture globale des textes régissant le commerce au Burkina Faso.

Des échanges fructueux menés par la suite, il ressort les préoccupations et recommandations suivantes :

❖ **En matière d'amélioration du climat des affaires**

Le secteur privé a recommandé :

- le maintien du cap sur le suivi de l'application des mesures déjà adoptées ;
- l'approfondissement des réformes avec un accent particulier sur le commerce transfrontalier, l'accès au financement ;
- l'ouverture de négociations avec Air France pour garantir le taux de commission servi aux agences de voyage ;
- la création des tribunaux de commerce ;
- l'ouverture de concertations avec l'OHADA pour alléger certaines dispositions qui obèrent notre compétitivité internationale ;
- la promotion des projets de partenariat public-privé dans les secteurs stratégiques, à travers la mise en place d'un dispositif institutionnel et réglementaire approprié ;

- la révision du Code des investissements pour inclure davantage les clauses préférentielles locales pour stimuler l'implantation d'unités économiques à travers l'ensemble du territoire ;
- la création d'une forme juridique "Société Civile professionnelle de santé".

❖ **En matière de déconcentration des services**

Le secteur privé a relevé :

- le manque d'autonomie des structures déconcentrées de l'État ;
- la faiblesse des moyens des entreprises locales et le faible déploiement des structures d'appui aux PME /PMI.

En conséquence, il a suggéré :

- une plus grande délégation de pouvoir décisionnel et d'autonomie financière aux structures déconcentrées ;
- le soutien de l'État au plan de déconcentration de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Maison de l'Entreprise.

❖ **En matière d'accès au financement des PME/PMI**

Le secteur privé a noté la persistance des difficultés d'accès aux crédits formels pour les entreprises, toute chose qui constitue une contrainte majeure à leur développement. Ces difficultés sont :

- le poids de la TVA qui renchérit le coût du crédit ;
- la préférence des banques et établissements financiers pour les crédits courts orientés vers le commerce ;
- la non disponibilité des garanties demandées ;
- le niveau élevé des taux d'intérêts pratiqués ;

- la rigueur des conditions imposées par la commission bancaire de l'UMOA ;
- la méconnaissance des dispositifs du financement des PME/PMI ;
- le non respect par les banques de la signature des pouvoirs publics face aux besoins de financement des entreprises pour l'exécution des marchés publics.

En conséquence, pour pallier ces difficultés, le secteur privé recommande une plus grande implication de l'État par :

- l'amélioration du cadre réglementaire par des mesures fiscales incitatives en matière de crédit ;
- la multiplication des campagnes d'information sur les dispositifs de financement des PME/PMI en mettant notamment l'accent sur l'existence de lignes de crédits qui sont octroyées à l'Etat et placées auprès des banques.
- le renforcement du dispositif actuel de financement public ;
- la création d'un fonds de garantie pour les PME et les femmes et d'un fonds d'appui dédié aux commerçants de céréales.

❖ **En matière de fiscalité**

Le secteur privé a noté :

- les difficultés de trésorerie liées au prélèvement de l'acompte BIC et à la gestion des chèques roses ;
- la caution pour redressement fiscal ;
- l'environnement fiscal défavorable en matière de crédit ;
- l'insuffisance de communication autour de la TVA ;

- l'interprétation multiple de la TVA déductible sur les pick-up ;
- la rigidité de l'administration fiscale par rapport à la procédure d'enregistrement des contrats de bail.

Le secteur privé propose de ce fait :

- la suppression des chèques roses ;
- la révision de l'article 520 du Code des Impôts relatif à la caution en matière de redressement fiscal ;
- la révision des modes d'application et de paiement de la TVA dans certains secteurs spécifiques (transport, secteur du gardiennage) ;
- l'exonération temporaire des droits de douane hormis la TVA pour faciliter l'importation des équipements informatiques et de télécommunication ;
- l'exonération des droits de douanes sur l'importation du poisson frais en provenance des pays de l'UEMOA ;
- l'exonération de la TVA sur les réactifs d'analyses de laboratoire.

❖ **En matière de lutte contre la fraude**

Le secteur privé a exprimé ses inquiétudes sur :

- la persistance de la fraude dans les secteurs industriel, pharmaceutique et vétérinaire ;
- la prolifération des médicaments de rue ;
- l'insécurité sur les routes ;
- l'abattage clandestin des animaux ;
- la tracasserie douanière à l'intérieur du pays.

Il recommande :

- la poursuite des actions de prévention à travers la sensibilisation ;
- l'application stricte des textes portant sur la répression de la fraude ;
- la prise de mesures énergiques contre les abattages clandestins afin de favoriser le fonctionnement pérenne de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou ;
- le renforcement de la sécurité pour faciliter les échanges commerciaux.

❖ **En matière de marchés publics**

Les préoccupations du secteur privé sont relatives :

- aux procédures d'obtention, d'exécution et de gestion des marchés ;
- aux modalités de paiement des factures ;
- à la faible implication des professionnels du bâtiment dans les marchés relatifs aux infrastructures ;
- la courte durée des contrats entre les sociétés de gardiennage et l'administration.

Pour y faire face, le secteur privé suggère la révision des critères d'attribution des marchés et la prise en compte des experts en bâtiment et commerçants de céréales dans la chaîne des prestataires de services et fournisseurs de l'État.

❖ En matière de commerce et d'industrie

Le secteur privé a noté une faible valorisation des produits exportés et une insuffisance dans l'organisation des secteurs karité, bétail, viande et pêche.

Pour ce faire, il a sollicité notamment un appui de la part de l'État pour moderniser les abattoirs, mieux organiser les secteurs concernés et institutionnaliser les journées agroalimentaires.

Il a par ailleurs suggéré la valorisation des investissements déjà réalisés par les acteurs de la filière fruits et légumes.

Abordant la question de la crise financière internationale, le secteur privé suggère la mise en place un système de veille et de prospective pour conjurer les éventuelles répercussions de cette crise financière internationale sur notre économie.

En réponse aux préoccupations du Secteur Privé, des indications ont été données par le Gouvernement et se résument comme suit :

Dans le domaine des postes, des technologies de l'information et de la communication

Le Gouvernement a indiqué que la mesure d'exonération de taxes à l'importation des ordinateurs pour l'année 2009 concernera uniquement les Centres de Formation et les Etablissements d'Enseignement du Secondaire et du Supérieur.

Les mesures adéquates seront prises pour que les bénéfices de cette exonération n'aillent qu'aux destinataires initiaux.

Par ailleurs, le Ministère des Postes et des Technologies de l'Infirmation et le Ministère de l'Economie et des Finances se concerteront pour le

rétablissement de l'agrément pour la participation aux marchés publics de fourniture d'équipements informatiques.

Dans le domaine des ressources animales

La filière bétail en général, l'activité d'abattage en particulier connaît des problèmes d'organisation. A cet effet, des réflexions ont été engagées pour trouver une solution durable au problème de l'abattage clandestin.

Dans le domaine du commerce et de l'industrie

En ce qui concerne la prise de dispositions discriminatoires en faveur des entreprises décentralisées, le Gouvernement a indiqué que le Code des Investissements en vigueur a prévu des avantages pour ces entreprises.

Pour ce qui est de la réorganisation du secteur de l'industrie des cycles, le Gouvernement a indiqué que les unités de ce secteur ont fait l'objet de récents contrôles et que des dispositions seront prises pour le respect des textes par les acteurs du secteur.

Dans le domaine de la justice

Pour le renforcement des capacités des magistrats, le Gouvernement a indiqué qu'il est prévu la création de tribunaux de commerce et que les recrutements futurs tiendront compte de leur formation de base, notamment en comptabilité et en finance.

Dans le domaine de l'administration territoriale et de la décentralisation

Le Gouvernement a indiqué qu'il est en train de mettre en œuvre un plan de déconcentration des services techniques et que le transfert des

compétences et des ressources sera concrétisé en ce dernier trimestre par la prise de textes.

Dans le domaine des transports

Sur les plates formes logistiques, la question trouve sa réponse dans la mise en œuvre des schémas d'aménagement du territoire d'une part, dans le référentiel que constitue la loi d'orientation des transports d'autre part.

Sur l'ouverture des négociations avec Air France, il a été relevé qu'il s'agit d'une décision de l'IATTA portant changement du mécanisme de fixation des commissions pour compter de janvier 2009. Toutefois, une étude est en cours afin de disposer de données plus détaillées pour entamer une concertation avec Air France.

Par rapport à l'hypothèque sur les investissements privés dans les espaces aéroportuaires, le Gouvernement a indiqué que l'autoriser reviendrait à prendre un risque réel d'aliénation du domaine public.

Il peut donc être formulé deux propositions à examiner :

- la réduction des superficies pour atténuer les redevances ;
- l'examen de formules de compensations financières entre l'Etat et les intervenants.

Dans le domaine la communication

Par rapport à la question sur la publicité, le Gouvernement a fait savoir qu'une relecture du Code est en cours.

Dans le domaine de l'environnement

Le Gouvernement partage la pertinence de la question relative à la fiscalité spécifique aux activités des concessionnaires. Une réflexion est en cours.

Dans le domaine de la santé

Le Gouvernement a indiqué que la lutte contre les médicaments de la rue reste une préoccupation majeure qui pourrait être renforcée grâce à la création du "fonds d'appui à la lutte contre la fraude".

Pour ce qui est de la pharmacie hospitalière, sa mise en œuvre est en cours (les textes d'application ayant été adoptés depuis le 9 avril 2008).

Quant à la société civile professionnelle sollicitée, elle existe déjà dans le régime fiscal burkinabè.

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme

En ce qui concerne l'implication des géomètres et urbanistes dans la conception, le Gouvernement a déjà entamé les concertations avec les acteurs et professionnels.

Quant à la mise en place d'un référentiel et d'un observatoire des prix dans les marchés publics, les réflexions sont en cours. Le Gouvernement a invité les entreprises à avoir leur propre référentiel de prix.

Dans le domaine des infrastructures

En ce qui concerne les critères de qualification pour l'obtention des marchés, le Gouvernement a rappelé que ces critères sont indispensables non seulement pour l'attribution des marchés mais aussi pour l'exécution des contrats.

Par ailleurs, le Gouvernement a souligné qu'une réflexion est en cours pour mettre en place une agence qui va s'occuper spécifiquement des petits travaux.

Dans le domaine de l'économie et des finances

En réponse, le Gouvernement a dit avoir noté la nécessité de renforcer la communication et la sensibilisation pour que le secteur privé soit suffisamment informé du contenu des textes existants ou des nouvelles dispositions adoptées afin de s'en approprier.

Sur le fond des questions exposées, il a indiqué que sur le plan fiscal, une stratégie globale de réforme de la fiscalité a été adoptée et vise à moderniser et simplifier notre système fiscal en vue de créer un environnement qui concilie l'épanouissement du monde des affaires et les contraintes de l'Etat en termes de mobilisation des ressources.

Pour ce qui est de l'article 520 du code des impôts, la révision proposée ramène le taux de la caution de 100% à 25% des impositions litigieuses.

Au titre de l'accompagnement fiscal pour l'accès au financement des petites et moyennes entreprises, des mesures favorables ont été prévues pour le secteur du crédit-bail.

Afin de doter les occupants d'immeubles en copropriété de titre immobilier, le Gouvernement s'est engagé à introduire dans la loi de finances 2009, un texte en la matière. Cette option va contribuer à promouvoir les investissements privés dans le secteur.

Au niveau de la fraude, le Gouvernement a pris l'engagement de poursuivre les opérations de contrôle mixte douane-impôt par l'érection de la structure de contrôle actuelle en une structure permanente et l'exploitation du logiciel de gestion et de recoupement des informations fiscales.

Pour ce qui est de la longueur des délais de paiement de la dépense publique, il est ressorti qu'ils sont plus liés à la qualité des pièces produites qu'à la trésorerie de l'Etat.

Quant à l'accès aux financements des PME/PMI, le Gouvernement a souligné l'existence d'une Société Financière de Garantie Interbancaire qui a commencé ses activités cette année.

En ce qui concerne la radiation d'hypothèque, le Gouvernement a invité les techniciens à la réflexion afin que la question connaisse un début de solution à la prochaine rencontre annuelle.

S'agissant des préférences au niveau des marchés publics sollicitées par le secteur privé, le Gouvernement a convié les opérateurs à s'approprier la nouvelle réglementation des marchés publics adopté en 2007 qui a introduit des préférences aussi bien nationale que régionale.

Enfin, en ce qui concerne les poissons frais d'origine communautaire, le Gouvernement a rappelé que celui-ci accompagné d'une déclaration d'exportation ne supporte aucune fiscalité de porte à l'importation au Burkina Faso. Par contre, le poisson frais réfrigéré ou congelé est exempté du paiement de la TVA à l'importation quelle que soit son origine.

Dans le domaine de l'agriculture et des ressources halieutiques

En ce qui concerne la question relative à la filière pêche, le Gouvernement a rappelé que des concertations sont en cours entre le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et celui de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques en vue de lever les difficultés mentionnées par les acteurs de ladite filière.

Quant aux problèmes liés à la filière karité, le Gouvernement a relevé qu'ils sont d'ordre organisationnel. Tout en invitant les acteurs à plus de professionnalisme, il a marqué son engagement à appuyer la réorganisation de la filière à l'instar des filières riz et coton.

En ce qui concerne la promotion de l'industrie agroalimentaire, le Gouvernement a précisé qu'il travaille déjà dans ce sens et un projet de création d'une unité de transformation de tomates et de mangues d'un coût de 7 milliards verra bientôt le jour. Il a également invité les acteurs de la filière à plus de professionnalisme.

Avant de suspendre la séance, le Premier Ministre a donné quelques indications sur les modalités de mise en place du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) dont la première session est souhaitée au cours du premier trimestre 2009.

Il a par ailleurs expliqué la création et le fonctionnement de l'Autorité Supérieure du Contrôle de l'État traduit la volonté du Gouvernement de rationaliser le dispositif de contrôle de l'État pour une meilleure moralisation de la vie publique.

En outre, l'accès des femmes au crédit est une préoccupation essentielle du Gouvernement qui ne ménagera aucun effort pour en améliorer les conditions d'accès.

Il a terminé ses propos en envisageant la tenue en 2009 d'une concertation tripartite Gouvernement collectivités locales secteur privé en vue d'impulser un développement harmonieux du secteur privé local et d'encourager le partenariat public-privé.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 20 octobre 2008